

Approches polyphoniques de l'ironie dans la presse satirique. Regard comparatif

Siminiciuc Elena, doctorante

Université Babeş-Bolyai, Cluj-Napoca, Faculté des Lettres, Département de Langue et Littérature françaises

Le débat sur la nature polyphonique de l'ironie est loin d'être clos. Dans cet article nous analyserons de façon comparative deux des théories qui rendent compte du caractère polyphonique de l'ironie. Il s'agit de la théorie de la polyphonie esquissée par O. Ducrot et de la théorie des ironies comme mentions développée par D. Sperber et D. Wilson. Nous nous proposons de présenter à travers une analyse d'article extrait de la presse satirique les avantages et les désavantages de chacune de ces deux théories.

1. Méthodologie et démarche

Bon nombre de linguistes s'accordent à reconnaître le caractère polyphonique du phénomène de l'ironie. S'il y a un consensus de la part des chercheurs concernant l'ironie c'est qu'elle est considérée de plus en plus souvent comme un phénomène et non pas comme un concept. Preuve en est l'impossibilité de saisir la spécificité de l'ironie dans le moule d'une définition universellement valable.

Nous nous proposons de montrer à travers une analyse d'article extrait de la presse satirique en quoi consiste la/les différence(s) entre deux approches polyphoniques de l'ironie : une approche classique représentée par la théorie de la polyphonie, telle qu'elle a été conçue par O. Ducrot et une approche moderne représentée par la théorie des ironies comme mentions, conçue par D. Sperber et D. Wilson. La démarche que nous avons choisie est une démarche doublement comparative. Nous allons d'abord reprendre les notions fondamentales sur lesquelles reposent chacune de ces deux théories dans le but de mieux mettre en lumière les différences qui les séparent. Ce premier regard comparatif, purement théorique, sera doublé d'une analyse comparative de corpus. A partir d'un article extrait de la presse satirique, nous avons relevé les cas les plus problématiques d'ironie polyphonique en essayant d'en rendre compte par le biais des deux théories en discussion.

2. Objectif

Montrer à travers quelques exemples extraits de la presse satirique en quoi consiste la/les différence(s) entre les deux approches polyphoniques de l'ironie serait l'objectif à court terme de notre démarche. Il nous permettrait dans un premier temps d'expliquer les deux étiquettes « classique » / « moderne » attribuées aux théories en discussion.

L'objectif à long terme qui sous-tend notre démarche, quoique modeste, nous permettrait de faire un premier pas dans l'illustration de l'idée selon laquelle l'ironie n'est pas un concept, mais un phénomène. Les recherches présentes et passées sur l'ironie ont échoué dans leur tentative d'en donner une définition tant soit peu satisfaisante. D'ailleurs bon nombre d'auteurs contemporains,

Lorsqu'ils se penchent sur l'analyse de ce phénomène, se donnent pour principal objectif d'en saisir les caractéristiques et non pas d'en proposer une nouvelle définition.

Deux arguments viennent étayer notre affirmation sur le caractère classique de la théorie d'O. Ducrot. Elle intègre l'héritage de la tradition rhétorique sans pour autant négliger les acquis des disciplines plus récentes, telles la linguistique et surtout la pragmatique. Nous pouvons dire que la contribution d'O. Ducrot est d'autant plus importante qu'elle ne rompt pas définitivement avec la rhétorique, se situant tout comme l'objet de son étude -l'ironie- au carrefour de plusieurs disciplines. Les principales notions qui la fondent, celles de locuteur et d'énonciateur, sont définies de façon très précise, ce qui permet d'expliquer seulement une catégorie d'ironies, appelées ironies typiques. Les cas problématiques (énoncés ironiques négatifs, auto-ironie) peuvent être rangés dans la catégorie des ironies a-typiques. Dans la lumière de la théorie de la polyphonie ces cas de figure sont expliqués comme des cas déviants car les notions de locuteurs et d'énonciateur subissent quelques aménagements. La version moderne de la théorie de la polyphonie serait à notre avis la théorie des ironies comme mentions car elle propose une définition de l'ironie fondée sur des notions beaucoup plus permissives, moins limitatives et plus opérantes. Le choix auquel se voit confronté un linguiste devant ces deux théories est de nature pragmatique.

3. Approche comparative de l'ironie polyphonique

3.1. Quelques rappels théoriques

O. Ducrot, d'un côté, D. Sperber et D. Wilson de l'autre côté sont les auteurs les plus cités dans le domaine de la linguistique en ce qui concerne l'ironie polyphonique. Ce sont les auteurs qui ont abordé la problématique de l'ironie dans une perspective différente et originale. Seulement depuis la fin des années 1970 jusqu'à nos jours, la théorie de O. Ducrot n'a pas changé alors que la théorie des ironies comme mentions élaborée par D. Sperber et D. Wilson a subi et subit encore des modifications considérables. Sans vouloir faire un historique détaillé des deux théories, nous nous proposons dans ce qui suit de mettre en évidence leurs avantages/désavantages.

Le mérite d'O. Ducrot est d'avoir établi la distinction entre deux notions : locuteur et énonciateur, en s'opposant au postulat de l'unicité du sujet parlant. Ses recherches se situent dans le cadre d'une discipline qu'il appelle « pragmatique sémantique » ou « pragmatique linguistique ». La distinction locuteur vs. énonciateur a rendu un grand service à la pragmatique entre autres par le fait d'avoir saisi une des particularités du phénomène de l'ironie : sa dimension polyphonique. L'ironie a gagné sous la plume d'O. Ducrot un éclairage différent sans que pour autant cette théorie de la polyphonie fasse tabula rasa des acquis de la rhétorique. Ne rompant pas définitivement avec la tradition rhétorique car pour O. Ducrot l'ironie reste une figure, la théorie de la polyphonie permet à l'ironie de faire son apparition dans un domaine en plein développement à l'époque : la pragmatique.

Nous allons reprendre dans ce qui suit la définition de l'ironie, du locuteur et de l'énonciateur dans la vision d'O. Ducrot.

« Parler de façon ironique, cela revient pour un locuteur L, à présenter l'énonciation comme exprimant la position d'un énonciateur E, position dont on sait par ailleurs que le locuteur n'en prend pas responsabilité, et bien plus qu'il la tient pour absurde. L n'est pas assimilé à E, origine du point de vue exprimée dans l'énonciation. » (O. Ducrot, 1984 : 211)

« J'appelle "énonciateurs" ces êtres qui sont censés s'exprimer à travers l'énonciation, sans que pour autant on leur attribue des mots précis ; s'ils "parlent" c'est seulement en ce sens que l'énonciation est vue comme exprimant leur point de vue, leur position, leur attitude, mais non pas au sens matériel du terme, leurs "paroles" » (Idem : 204)

Pour O. Ducrot « la transformation ironique est une inversion totale. Sperber et Wilson refusent cette conception figurative », selon laquelle « l'ironie est une figure, modifiant un sens littéral primitif pour obtenir un sens dérivé. » (Idem : 210)

Nous tenons à mentionner que la théorie des ironies comme mention est née dans le cadre théorique de la pragmatique de la pertinence.

La théorie de la mention de Sperber et Wilson est interprétée par Ducrot dans les termes suivants: « un discours ironique consiste toujours à faire dire par quelqu'un d'autre que le locuteur, des choses évidemment absurdes, à faire donc entendre une voix qui n'est pas celle du locuteur et qui soutient l'insoutenable. » (Ibidem) Plus loin, O. Ducrot reconnaît avoir remplacé l'expression de Sperber et Wilson « mentionner un discours » par une autre « faire entendre une voix » en invoquant comme argument en faveur de son choix l'ambiguïté du terme « mentionner ». A notre avis, c'est justement la compréhension de ce terme qui assure une correcte compréhension de la théorie élaborée par D. Sperber et D. Wilson. O. Ducrot réduit considérablement le sens de ce terme quand il l'interprète comme une forme de discours rapporté. La notion de « mention » telle qu'elle a été reprise à la philosophie logique est mise en opposition avec la notion d'emploi. Certes, O. Ducrot identifie ces formes de mention aux formes de discours rapporté, mais le rapport est plutôt un rapport d'inclusion en ce sens qu'il existe d'autres formes de discours qui « semblent posséder à des degrés divers certaines propriétés de la mention. » (Sperber et Wilson, 1978 : 404)

Il existe selon Sperber et Wilson divers types de mentions : mentions explicites d'expression, mentions implicites d'expression, mentions explicites de propositions et mentions implicites de proposition. Parmi ces quatre types de mentions, seule la mention explicite d'expression figure dans les langages formels, mais les tenants de la théorie de la mention considèrent que « les trois autres cas de mention appartiennent à la catégorie de la mention au même titre que la mention explicite d'expression ». (Ibidem) L'explication en faveur de leur choix est de dire qu'il existe une gradualité de l'appartenance de ces trois cas de figure à la catégorie des mentions.¹

Les ironies font partie de la catégorie des mentions explicites de proposition d'après Sperber et Wilson. La notion à laquelle a recours Sperber pour rendre compte du phénomène de l'ironie est la notion d'écho : « écho plus ou moins lointain, de pensées ou de propos, réels ou imaginaires, attribués ou non à des individus définis. Lorsque l'écho n'est pas manifeste, il est néanmoins évoqué. (Idem : 408)

Cette notion d'écho nous paraît permissive en ce sens qu'elle couvre une grande variété de mentions ironiques, difficiles à expliquer à travers la théorie de la polyphonie. « Nous soutenons que toutes les ironies typiques, mais aussi bon nombre d'ironies a-typiques du point de vue classique, peuvent être décrites comme des mentions (généralement implicites) de proposition ; ces mentions sont interprétées comme l'écho d'un énoncé ou d'une pensée dont le locuteur entend souligner le manque de justesse ou de pertinence. » (Idem : 409)

3.2. L'ironie comme effet de sens. Analyse de corpus

Ce sens se produit à plusieurs niveaux : au niveau lexical (ironies idiomatiques, interjections, métaphores, mots axiologiques), au niveau du registre de langue, au niveau pragmatique (énonciatif). Tous corroborés contribuent à créer l'effet d'ironie, car il s'agit bien d'un effet de sens. Nous allons centrer notre analyse sur l'analyse du niveau énonciatif en projetant un regard comparatif entre les interprétations fournies par deux théories différentes : la théorie de la polyphonie et la théorie des ironies comme mention.

Commençons par le cas des interjections qui se situent au niveau lexical ou sémantique. Nous nous sommes demandé sur l'origine de ces énoncés. Quelle voix se cache derrière eux ? Quel est l'intérêt de l'utilisation de ces interjections ? A quoi font-elles écho ? Dans le discours que nous avons pris pour

¹ Il s'agit de la même gradualité dont parle G. Kleiber (1990) dans sa théorie du prototype.

exemple (v. section 5), nous avons repéré la présence de deux interjections : « Holà » et « Bravo ! ». Le dictionnaire *Le Petit Robert* nous apprend que la première interjection est synonyme de « assez, doucement, pas si vite », alors que la deuxième sert à approuver quelque chose dit précédemment.

Nous pouvons donc, en tant que lecteurs de l'article « Prenons de la hauteur », nous poser la question légitime : « qui parle à qui ? », en sachant que, selon O. Ducrot (1984 : 200), « l'être à qui est attribué le sentiment dans une interjection c'est L, le locuteur vu dans son engagement énonciatif ». Une deuxième question surgit alors : qui est le locuteur qui se permet d'intervenir dans son propre discours pour exhiber son attitude, autrement dit pour exprimer son « engagement énonciatif » ? Enfin une troisième question sous-jacente serait la suivante : pourrait-on identifier le locuteur responsable de l'emploi de l'interjection « holà » à l'énonciateur, celui à qui on attribuerait l'attitude exprimée par le biais de cette interjection ? Le locuteur responsable de l'emploi de cette interjection ne peut pas être identifié précisément vu l'absence de toute signature qui normalement accompagne un article de journal. Ce qui met encore plus en doute le lecteur c'est la présence du pronom indéfini « on » suivant de près l'interjection « holà ». Le contenu sémantique de l'interjection de même que sa fonction énonciative nous invitent à identifier le locuteur à l'énonciateur. Le pronom indéfini « on »² a quant à lui la fonction d'établir un très subtil rapprochement entre le locuteur responsable de l'emploi de l'interjection « holà » et son virtuel interlocuteur. La mise en scène d'une prétendue relation de familiarité entre les deux interlocuteurs dont est responsable l'emploi de l'interjection « holà » représente une stratégie discursive propre à la presse satirique.

Au troisième paragraphe de l'article, l'interlocuteur est appelé par son prénom et le rapprochement entre les deux interlocuteurs est visiblement plus marqué. On pourrait aller jusqu'à dire qu'on voit s'installer une relation d'amicale entre eux, puisque le locuteur s'érige en conseiller de Nicolas. Seulement il y a une petite question qui surgit : qui est le responsable de cet énoncé « Mais oui, Nicolas, souris ! » ? S'agirait-il d'une identité entre le locuteur et l'énonciateur ? Pour déceler l'ironie sous-jacente à cet énoncé il nous semble plus pertinent de retrouver l'origine énonciative de cet impératif. Le verbe « souris ! » apparaît pour la première fois dans cet article à la fin du deuxième paragraphe sous forme de citation. Le « locuteur en chef »³ de l'article « Prenons de la hauteur » est Le Canard (l'équipe rédactionnelle du journal satirique en question), comme on l'apprend au quatrième paragraphe. Il met en scène successivement toute une série de locuteurs à commencer par Nicolas Sarkozy dont le nom apparaît dans la première ligne de l'article. Des fragments du discours de Nicolas Sarkozy- (dans lequel il démentit les affirmations des journalistes au sujet de son affaire immobilière) sont cités à plusieurs reprises le long de cet article par le locuteur en chef. Un deuxième locuteur que le locuteur en chef met en scène est Jean-Claude Gaudin, membre du parti de l'UMP et collègue de parti de Nicolas Sarkozy. Le conseil que Jean-Claude Gaudin a adressé à Nicolas Sarkozy est repris une deuxième fois par le locuteur en chef cette fois-ci dans le cadre d'un dialogue imaginaire. Le locuteur en chef adresse lui aussi à l'instar du camarade de parti de Nicolas Sarkozy le même conseil de sourire. Mais la différence entre les deux conseils est clairement marquée dans l'article par la présence, respectivement l'absence des marques de la citation. Le discours de Jean-Claude Gaudin est mis entre guillemets pour marquer un discours rapporté direct alors que le conseil du locuteur en chef est un écho réel aux propos de Jean Claude Gaudin, l'écho d'un conseil dépourvu de pertinence car entre le sourire- sauveur d'apparence- auquel est invité Nicolas Sarkozy par son camarade de parti et le sourire- de culpabilité- auquel est invité le même Nicolas Sarkozy cette fois-ci par le locuteur- auteur de cet

² La valeur de base de « on » est « celle d'un pronom indéfini renvoyant à une personne ou à un ensemble de personnes d'extension variable que le locuteur ne veut ou ne peut pas identifier de façon plus précise. [...] Cette fonction le rend apte à fonctionner comme substitut de tous les autres pronoms personnels en rejetant leur référent dans l'anonymat » (M. Riegel, 2001 : 197)

³ Cette appellation attribuée à un locuteur général, qui met en scène tous les autres locuteurs d'un discours, a été proposée par L. S. Florea lors du cours de polyphonie tenu pendant l'année universitaire 2006-2007, dans le cadre du Master en linguistique.

article, la distance est énorme. La prétendue familiarité avec laquelle s'adresse le locuteur en chef à son interlocuteur, Nicolas, change soudainement de registre lorsque l'interlocuteur devient «un certain Sarkozy ». L'ironie naît d'une situation ridicule à laquelle se voit confronté Nicolas Sarkozy. Il est conseillé de garder son sourire alors même qu'il est accusé de corruption.

Dans le quatrième paragraphe il est dévoilé aux lecteurs l'identité du locuteur. Il s'agit du journal « Le Canard » ou plus précisément de toute l'équipe de la rédaction du journal satirique en question. Ce locuteur collectif est désigné au début du paragraphe par le pronom déictique « nous ». Il est intéressant de remarquer comment l'ironie fait sentir sa présence à la fin du paragraphe. La négation "Nul ne songe en tout cas pas le « Canard »- à reprocher au candidat de l'UMP d'être un investisseur avisé, ni d'obtenir rabais, ristournes et remises." de même que l'interjection qui suit- « Bravo ! »- pourraient nous faire croire que nous sommes en présence d'un cas d'identification du locuteur à l'énonciateur.⁴ L'élément qui déclenche l'interprétation ironique est la question rhétorique qui clôt le paragraphe. Au niveau lexical les marques de l'ironie sont portées par l'interjection « Bravo » et par le nom « gracieusetés ». Aucun des deux indices lexicaux ne garde son plein sens lexical.

L'interjection « Bravo ! » pourrait recevoir deux interprétations différentes. Ainsi, O. Ducrot dans une critique adressée à Sperber et Wilson voit l'ironie comme « une inversion totale ». En appliquant cette consigne de lecture à l'interjection en question, on est amenée à saisir derrière elle un acte de parole du type reproche. Le problème est que cette lecture est déclenchée par la question rhétorique qui clôt le paragraphe. C'est là que devient perceptible un point de vue absurde qui opposerait le locuteur (Le Canard) à l'énonciateur (les Français). Le prétendu compliment adressé sous la voix du locuteur par le peuple français au candidat de l'UMP tourne en reproche car il est absurde d'imaginer « un investisseur avisé, qui gère la France au mieux de ses propres intérêts et non pas des citoyens dont il est censé être le représentant. L'équipe du Canard pourrait être tenue pour responsable de ce reproche adressé au candidat de l'UMP uniquement dans la mesure où l'on considère que l'énonciateur de « Bravo ! » est le peuple français dont fait partie intégrante « le Canard ». Pour pouvoir identifier l'ironie nous avons besoin d'un locuteur différent de l'énonciateur de ce reproche. A notre avis, le locuteur responsable du dernier énoncé qui clôt le paragraphe est « Le Canard » et il s'identifie partiellement à l'énonciateur du point de vue absurde (le peuple français).

Nous avons voulu montrer à travers l'analyse de ce paragraphe la difficulté que pose la théorie de la polyphonie. Selon O. Ducrot on serait ici en présence d'un énoncé négatif ironique où L met en scène non pas un E, mais deux E1 et E2, sans qu'il s'assimile à l'un d'entre eux. Le deuxième énonciateur serait assimilé à Nicolas Sarkozy, l'interlocuteur imaginaire du locuteur dans une conversation antérieure, elle aussi imaginaire. Le premier énonciateur serait tenu pour responsable de l'énoncé positif correspondant et « il est assimilé au locuteur dans la conversation antérieure, c'est-à-dire au locuteur en tant qu'être du monde » (J. Moeschler, 1994 : 330).

Comme nous pouvons le voir, l'analyse des énoncés ironiques négatifs fait intervenir entre une distinction terminologique inopérante dans les cas précédents. Il s'agit de la distinction locuteur en tant que tel et locuteur en tant qu'être du monde. De ce point de vue, la théorie des ironies comme mentions nous semble plus apte à rendre compte du phénomène de l'ironie. Selon les tenants de cette théorie, l'interjection

⁴ « Pour distinguer l'ironie de la négation, il est essentiel à l'ironie que L ne mette pas en scène un autre énonciateur, E, qui soutiendrait lui, le point de vue raisonnable. L. doit marquer qu'il est différent de E en recourant à une évidence situationnelle, à des intonations particulières, à certaines tournures spécialisées dans l'ironie. » (O. Ducrot, 1984 : 211)

Nous avons ici affaire à un cas d'énoncé ironique négatif

« Bravo » recevrait l'interprétation suivante : il s'agit de l'écho d'un compliment adressé à Nicolas Sarkozy dont le locuteur entend souligner le manque de pertinence »⁵

Nous avons opté pour cette deuxième interprétation qui nous semble plus avantageuse, moins coûteuse en ce sens qu'elle nous dispense de l'identification d'un locuteur et d'un énonciateur de chaque énoncé, identification qui peut s'avérer une entreprise compliquée comme nous venons de le montrer ci-dessus. Si la théorie de la polyphonie est très stricte quant à la manipulation des termes « locuteur » et « énonciateur », la théorie de l'ironie comme mention se caractérise par un manque de rigidité. Il est possible de rendre compte de plusieurs cas d'ironie à travers la notion d'écho que dans le cas de la théorie de la polyphonie. Nous allons le montrer par la suite en poursuivant notre analyse de corpus.

Le cinquième paragraphe présente un intérêt particulier par la façon dont l'ironie est mise en scène. Le discours calomnieux de Nicolas Sarkozy à l'adresse des journalistes est repris de façon fragmentaire au quatrième paragraphe, là où l'ironie devient de plus en plus agressive. Les paroles de Nicolas Sarkozy sont reprises une à une par « Le Canard » pour mieux montrer leur absurdité. L'ironie devient d'autant plus agressive que les armes dont elle se sert sont les paroles calomnieuses de sa victime. Selon Sperber et Wilson, des syntagmes comme « attaques indignes » et « accusations infamantes » sont des mentions explicites d'expression (signifiants), faisant écho aux propos réels de Nicolas Sarkozy dont le locuteur souligne le manque de justesse. Quant à l'adjectif « vilain » qui qualifie le verdict de la justice dans une telle affaire, il n'est rien d'autre que l'écho d'une pensée attribuée à l'inculpé sous forme de mention implicite de proposition (signifié). Il en est de même de l'adjectif « désobligeantes » qui qualifie d'après la loi l'affaire immobilière conclue par Nicolas Sarkozy. La théorie des ironies comme mentions rangerait ces deux derniers exemples dans la catégorie des « contextes opaques » créés par les verbes d'opinion.

L'énoncé « Là, on tombe carrément dans la “bassesse” » est très intéressant à analyser dans la lumière des deux théories. Selon Sperber et Wilson il s'agirait de l'écho d'une accusation avancée par un avocat dans le procès intenté à N.S. concernant sa « très bonne affaire immobilière ». Le mot « bassesse » que Nicolas Sarkozy utilisait pour se défendre devant les journalistes pourrait devenir l'arme de l'accusation dans un procès où il est à la fois avocat et accusé.

La théorie de la polyphonie met en lumière de manière différente l'absurdité de la situation. On est amené encore une fois à se poser la question : Qui se cache derrière le pronom indéfini « on » ? De nouveau le locuteur en chef met en scène un locuteur collectif (juristes et procureurs) à qui il donne la parole. Mais Nicolas Sarkozy est lui aussi membre de la catégorie socioprofessionnelle mentionnée ci-dessus en tant qu'avocat. Derrière ce « on » collectif se cacheraient donc les représentants de cette catégorie professionnelle, y compris Nicolas Sarkozy. L'ironie est cette fois-ci double : ironie verbale et ironie de situation car Nicolas Sarkozy devient la victime d'une loi qu'il a lui-même votée en tant que député. Les paroles calomnieuses derrière lesquelles il se défend se transforment en accusations.

Dans le sixième paragraphe le locuteur en chef met en scène sous forme de discours indirect libre ou de mention explicite de proposition, les pensées ou les propos imaginaires du candidat aux élections présidentielles Nicolas Sarkozy. : « C'est impardonnable de la part d'un journal satirique d'avoir écorné l'icône ».

Dans le dernier paragraphe de l'article, l'ironie atteint le point culminant. Les paroles de Nicolas Sarkozy sont reprises pour une dernière fois sous forme de discours rapporté indirect ou de mention explicite d'expression. Nous voulons attirer l'attention sur la présence de l'adjectif vilain répétés trois fois le long de l'article : « vilain petit Canard », « vilaines taches sur la cape du chevalier blanc » et « vilain mot ». Cet adjectif est une mention sous forme d'écho de pensée attribuée à Nicolas Sarkozy. Il est utilisé à chaque

⁵ Sperber et Wilson (1998 :1) proposent une analyse de l'ironie en termes d'écho. Il s'agit, selon les auteurs d'une « notion technique, assez restreinte, qui couvre les cas d'échos directs et immédiats (DRI, DIL), mais aussi le cas d'échos de pensées attribuées (réelles ou imaginaires, échos de normes ou attentes. » (n.t. S.E.)

fois pour caractériser l'attitude du Canard à propos de Nicolas Sarkozy. Ce mot se situe du point de vue du registre de langue au même niveau que les paroles calomnieuses de Nicolas Sarkozy contrastant fortement avec les paroles modérées du Canard. Ce contraste poussé à l'extrême est une autre marque de l'ironie parmi les autres que nous venons de mentionner.

Au niveau sémantique l'ironie se manifeste aussi par la présence de mots qui reçoivent une connotation affective négative : « heureux pays », « belle loi », « bon conseil », « bonne affaire immobilière », « vilaines taches », etc. Leur répétition dans l'article sert à accentuer l'effet d'ironie. Il en est de même de la métaphore du « chevalier blanc » incarné par N.S. Cette métaphore n'est que l'écho d'une image que Nicolas Sarkozy aurait sur sa propre personne, image qui contraste fortement avec ses paroles calomnieuses. Le rôle de ce contraste qui gagne des dimensions caricaturales le long de l'article est de renforcer l'effet d'ironie.

4. Conclusions

Nous avons essayé de dégager à travers cette analyse de corpus les avantages que présentent les deux théories déjà mentionnées. Ainsi la théorie de la polyphonie élaborée par O. Ducrot reste une référence classique dans le domaine de la polyphonie, étant bâtie sur une distinction très stricte entre les notions de locuteurs et d'énonciateur. Cette théorie, inspirée de la théorie de Sperber et Wilson et des travaux de Berrendonner, propose des solutions convenables à de nombreux cas d'ironie. En revanche, elle subit de légères modifications quant il s'agit de l'auto-ironie et n'offre pas une réponse satisfaisante aux énoncés qui sont à la fois ironiques et négatifs. Selon J. Moeschler, la théorie de la polyphonie conçue par O. Ducrot ne rend pas compte « du rôle des marques de l'énonciation dans l'expression de la subjectivité par la langage » (1994 : 334)

La théorie de Sperber et Wilson, en constante évolution, est capable de rendre compte d'une plus large variété d'ironies et ceci en raison du caractère flexible des notions de mention et d'écho qui constituent son fondement. Elle permet d'expliquer aussi bien les ironies « typiques » que « les ironies atypiques » considérées comme des cas problématiques par d'autres théories. A la différence de la théorie de la polyphonie, la théorie des ironies comme mentions a le mérite d'unir sous le toit de la notion de mention tous les cas d'ironies, y compris ceux considérés comme ambigus par la théorie de la polyphonie.

5. Annexe

« Prenons de la hauteur » (*Canard enchaîné*, no. 4506, 7 mars 2007)⁶

I. Il est fâché, vraiment fâché, Nicolas Sarkozy. A Madrid, le 27 février, quand il a dû faire face aux questions des journalistes sur sa bonne affaire immobilière, il éructait : « attaques indignes », « informations ridicules », « fantasme le plus total », « accusations infamantes », « malhonnêteté », « bassesse »...

II. Holà ! On se calme. Pour un militant de la « transparence », pour un homme qui n'a rien à cacher, pour un chevalier blanc qui ne s'est pas privé, à l'occasion, d'exploiter les petites faiblesses de ses adversaires, et même de laisser ses RG enquêter sur leur patrimoine, c'est perdre un peu vite son sang-froid. Pendant sa mémorable colère, Jean-Claude Gaudin, qui se tenait à ses côtés, soufflait vainement ce bon conseil : « Souris ! Souris ! »

III. Mais oui, Nicolas, souris ! Comme souriais Hervé Gaymard, juste après l'article du « *Canard* » sur son appartement. Un certain Sarkozy l'avait alors aidé à se déridier en lâchant, devant la presse, le 24 février 2005 : « Il est certain que les Français, confrontés à des difficultés quotidiennes, s'interrogent et peuvent juger avec une certaine sévérité ce qui se passe ! » Il n'y a pas un mot à changer.

⁶ Nous avons choisi de numéroter les paragraphes pour rendre pour facile la lecture de notre analyse de corpus.

IV. Interrogeons-nous donc avec les Français. Il n'est certes pas interdit de faire une bonne, une très bonne affaire immobilière. Au contraire : un homme qui gère aussi bien son patrimoine montre à tous qu'il saura gérer la France au mieux de nos intérêts. Nul ne songe- en tout cas pas « Le Canard »- à reprocher au candidat de l'UMP d'être un investisseur avisé, ni d'obtenir des rabais, ristournes et remises. Bravo ! La seule question est : qui consent ces gracieusetés, et qui en bénéficie ?

V. En 1997, Nicolas Sarkozy est maire de Neuilly. Il signe les permis de construire. C'est lui qui crée la ZAC de l'île de la Jatte, lui qui en confie la gestion au conseil général dont il va devenir le président. En 1997, le promoteur Lasserre est le plus actif à Neuilly. Il sollicite des permis de construire, obtient des facilités pour la ZAC, bref est constamment en négociation avec la mairie. Une belle loi (que le député Sarkozy a votée) interdit à un élu d'être en affaires privées avec une société commerciale qui traite par ailleurs avec sa collectivité. Cela s'appelle une « prise illégale d'intérêt ». Un bien vilain mot que « *Le Canard* » laisse aux juristes et aux procureurs, de peur de tomber dans les « attaques indignes » ou les « accusations infamantes ». D'autant qu'il n'est même pas nécessaire, pour subir les foudres de la loi, que M. le maire ait fait une bonne affaire. Une simple affaire suffit. Si, en plus, il en a tiré un bénéfice qui sort de l'ordinaire, la loi emploie des expressions encore plus désobligeantes, du genre « corruption passive ». Là, on tombe carrément dans la « bassesse »...

VI. L'avocat Sarkozy sait tout cela par cœur, ce qui explique sa colère à la Joe Dalton. Et aussi sa stratégie de défense, sur l'air de la calomnie. Vous avez devant vous un homme « blessé » ! Il est vrai que les dizaines de livres, les centaines de portraits qui encombrant librairies et kiosques ne lui ont pas fait grand mal. C'est impardonnable de la part d'un journal satirique d'avoir écorné l'icône. Sans compter que cela « abaisse le débat ». Parce que, figurez-vous, même si cela ne saute pas toujours aux yeux, il y a un débat ! Et un débat de haut niveau, un peu trop fondé sur des biographies à l'eau de rose, des mensonges polis et des promesses de camelot. L'électeur est tellement plus heureux dans l'ignorance de ces vilaines taches sur la cape blanche du chevalier.

VII. Heureux pays où les candidats, choyés par une presse indolente, s'abritent sous le vaste parapluie de la hauteur de vues. Dans d'autres contrées, la moitié de ce que « Le Canard » a révélé suffirait à renvoyer un prétendant à ses occupations domestiques. Il n'y aurait peut-être plus de candidat du tout. Mais sous nos latitudes, quand un vilain petit Canard se mêle d'enquêter sur la face cachée d'un candidat à la présidentielle, c'est, comme le dit Sarko, « inadmissible », « indigne » et « bas ». Il devrait mesurer ses propos ce Nicolas : ces mots-là, « Le Canard » s'est bien gardé de les employer. Mais, à bien y regarder, ils pourraient aussi bien qualifier certaine transaction immobilière, en bord de la Seine.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- | | | |
|--------------------------|--------|---|
| Berrendonner, A. | (1981) | <i>Éléments de pragmatique linguistique</i> , Paris, Minuit |
| Ducrot, O. | (1984) | <i>Le dire et le dit</i> , Paris, Minuit |
| Ducrot, O. | (1995) | <i>Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage</i> , Paris, Seuil |
| Schaeffer, J.-M. | | |
| Kleiber, G. | (1990) | <i>La sémantique du prototype</i> , Paris, P.U.F. |
| Lakoff, G. | (1985) | <i>Les métaphores dans la vie quotidienne</i> , Paris, |
| Johnson, M. | | Minuit, traduit de l'américain par M. de Fornel et J.-J. Lecercle |
| Moeschler, J. | (1994) | <i>Dictionnaire encyclopédique de pragmatique</i> , Paris, Seuil |
| Reboul, A. | | |
| <i>Le Petit Robert</i> , | (1999) | Dictionnaires le Robert, Paris |
| Sperber, D. | (1978) | « Les ironies comme mentions », <i>Poétique</i> , 36, |
| Wilson, D. | | |

- Sperber, D. (1989) *La pertinence. Communication et cognition*, Paris,
Wilson, D. Minuit
- Sperber, D. (1989) *Irony and relevance : A reply to Drs. Seto,*
Wilson, D. *Hamamoto, Yammanashi-* <http://www.dan.sperber.com/Irony98.htm>